

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de : SAINT-ROSAIRE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Séance du conseil municipal à huis clos

Avis public est donné à toute la population que conformément à la directive émise par la Santé publique, et de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de la pandémie Covid-19, la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Rosaire du **lundi 14 février 2022 se tiendra à huis clos.**

Aucun public ne sera admis. Le huis clos demeure valide pour une durée indéterminée, et ce, selon les prochaines directives du gouvernement. L'audio sera disponible dans les jours suivants la séance sur le site internet de la municipalité : www.strosaire.ca

Toute personne désirant poser des questions est prié de les transmettre, au plus tard le lundi 14 février avant 16h00, par courriel à l'adresse suivante: dg@strosaire.ca.

DONNÉ À SAINT-ROSAIRE, ce 8^e jour de février 2022.



Julie Roberge
Dir. générale et greffière-trésorière